

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 4 Vœu contre la marchandisation de l'espace public à Montmartre.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant que, ces dernières années, le nombre de manifestations commerciales se déroulant à Montmartre a considérablement augmenté, le plus souvent sur la place des Abbesses mais aussi au pied du Sacré Cœur ;

Considérant que, dans un secteur où la publicité non culturelle est désormais interdite, outre la traditionnelle et légitime Fête des vendanges, l'espace public montmartrois est régulièrement envahi par diverses manifestations ;

Considérant que ces manifestations constituent une appropriation de l'espace public à des fins privées et majoritairement marchandes, et donc un détournement de la vocation citoyenne de ces espaces publics ;

Considérant que l'une des conséquences de cette privatisation de l'espace public est de contraindre Montmartrois et touristes à slalomer entre des stands de plus en plus nombreux pour se frayer un passage ;

Considérant que cela provoque également une concurrence déloyale avec certains commerçants locaux qui, il y a quelques mois, ont dénoncé publiquement la multiplication de ces opérations ;

Considérant, enfin, que ces manifestations lucratives s'accompagnent souvent d'animations et provoquent des regroupements et parfois des embouteillages générant une augmentation du bruit dans certains secteurs de Montmartre, une pollution que les riverains ne supportent plus et dénoncent de plus en plus vigoureusement, avec le sentiment de n'être pas entendus ;

Considérant qu'une réunion de l'ensemble des élus concernés avec les associations de riverains est d'ores et déjà envisagée pour permettre de définir ces critères de bonne utilisation de l'espace public dans le respect de la tranquillité des riverains et le respect de la tradition festive montmartroise ;

Sur la proposition de M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et des élu(e)s du Groupe EELVA,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris restreigne le nombre de manifestations commerciales à Montmartre, en tenant compte des critères qui seront proposés par la municipalité du 18e, en concertation avec les associations de riverains, de commerçants et le Conseil de quartier, et que soit établi de la façon la plus consensuelle possible un calendrier annuel de ces manifestations et des règles de fonctionnement de ces espaces publics.